Les Jeunes MR suggèrent de limiter la période de préavis à un an. En effet, tant du côté de l'employeur que de l'employé, il est déjà difficile d'aborder une période d'un an de manière sereine. La prolonger au-delà de cette période paraît déconnecté de la réalité économique, inhibe la mobilité de l'employé et complique les possibilités de reconversion et de remplacement du travailleur.